

CARENTAN-LES-MARAIS

BULLETIN MUNICIPAL - MAI 2025 - N°9

le mag'

PERMANENCES

des mairies

BRÉVANDS

02.33.42.14.46

Le vendredi de 15h à 18h

CARENTAN

02.33.42.74.00

Du lundi au jeudi

de 8h45 à 12h15/13h15 à 17h45

Le vendredi jusqu'à 16h45

CATZ

02.33.42.43.38

Le vendredi de 13h30 à 14h45

HOUESVILLE

02.33.42.07.08

Le lundi de 9h à 12h

MONTMARTIN-EN-GRAIGNES

02.33.56.81.76

Le mardi de 9h à 12h

LES VEYS

02.33.42.17.86

Le jeudi de 13h30 à 14h30

SAINT-CÔME-DU-MONT

02.33.42.41.87

Le mardi de 14h à 18h

SAINT-HILAIRE-PETITVILLE

02.33.42.10.56

Du lundi au jeudi

de 8h45 à 12h15/13h15 à 17h45

le vendredi jusqu'à 16h45

SAINT-PELLERIN

02.33.42.13.04

Le jeudi de 14h30 à 18h

SOMMAIRE :

En couverture	Le marais du Boujamet
Page 3	L'édito du maire Vie Municipale
Page 4	<i>Mutuelle communale</i>
Page 4	<i>Dispositif Papillons</i>
Page 5	<i>Arrivée d'un scanner</i>
Page 5	<i>Inscriptions scolaires</i>
Page 5	<i>City stade</i>
Page 5	<i>Gloria</i>
	Urbanisme
Page 6	<i>Le PLUi</i>
Page 8	<i>Clôture et haies</i>
Page 9	<i>Le permis de louer</i>
Page 10	Les chantiers réalisés
Page 12	Les chantiers en cours et à venir
	Un jour, un service
Page 14	<i>Le service de l'eau</i>
	Vie associative
Page 16	<i>Le judo club de Carentan</i>
Page 18	L' Agenda
	Dossier Culture
Page 20	<i>La saison culture</i>
Page 21	<i>La Maison des Arts</i>
	<i>La Galerie d'Art</i>
	Retour sur les temps forts
Page 22	<i>Octobre Rose</i>
Page 23	<i>Les Égaluantes</i>
Page 24	<i>Le Téléthon</i>
Page 24	<i>Le marché de Noël</i>
Page 25	<i>La Corrida de Noël</i>
Page 26	<i>Peintres en Cotentin</i>
Page 26	<i>Le carnaval</i>
	Les temps forts à venir
Page 27	<i>Le Trophée Vert</i>
Page 27	<i>La fête de l'eau</i>
	Brèves de communes
Page 28	(re)découverte des communes
Page 32	Délibérations du conseil municipal
Page 33	Les tribunes
Page 34	Le programme du DDay 81
Dos de couverture	L'Affiche du DDay 81

Accueil CNI/Passeport :

Mairie de Carentan

du lundi au jeudi
de 8h45 à 11h45
et de 13h15 à 17h15
le vendredi jusqu'à 16h15

Site internet :



Facebook :



Instagram :



L'ÉDITO DU MAIRE

M. Jean-Pierre Lhonneur *répond à 3 questions*

Que pensez-vous de la situation internationale actuelle ?

La situation internationale actuelle se révèle soudaine, déroutante et profondément inquiétante. En quelques années, le monde est passé d'un équilibre relatif – reposant sur une forme de neutralisation mutuelle entre grandes puissances – à une remise en question totale de cette stabilité fragile. D'anciens rivaux, qu'ils soient commerciaux ou militaires, semblent aujourd'hui s'unir ou coopérer dans le but de mieux se répartir les zones d'influence. À l'inverse, des alliés de longue date, partageant des valeurs communes depuis des décennies, se retrouvent ignorés, voire écartés. L'Union européenne, après avoir connu plus de 80 années de paix et de stabilité, se trouve confrontée à un danger majeur : elle n'est pas encore en mesure d'assurer seule sa propre sécurité militaire. Pourtant, elle demeure une puissance politique, économique et démocratique incontestable, ce qui la rend dérangeante aux yeux de certains – notamment pour les pays du bloc de l'Est qui souhaitent reconstituer leur sphère d'influence sur les territoires de l'ex-URSS. De son côté, la nouvelle administration américaine perçoit désormais l'Union européenne moins comme un partenaire stratégique que comme un concurrent commercial. Ce changement de perspective fragilise encore davantage la solidarité transatlantique. Le risque majeur qui guette l'Union est le repli des États membres sur eux-mêmes, chacun défendant ses propres intérêts au détriment de l'unité. Espérons que les fondations patiemment construites depuis plusieurs décennies – celles d'un espace de paix, de liberté et de coopération – ne soient pas balayées par les vents contraires actuels.

Quelle est la situation financière de Carentan les Marais ?

Elle est satisfaisante. Notre capacité d'autofinancement, nous permet d'envisager des investissements majeurs dès cette année, ainsi que pour les années à venir, sans recourir à l'endettement et donc sans faire peser de charges supplémentaires pour nos successeurs. Je tiens à exprimer notre profonde gratitude



à tous ceux qui nous ont soutenus dans la récupération des dotations perdues en 2022, députés et sénateurs manchois ainsi que certains membres du gouvernement. Grâce à leur engagement, une modification ciblée de la loi de finances a permis de rétablir notre situation. J'ai eu l'honneur, aux côtés de la directrice générale des services de la mairie, de participer à de nombreux rendez-vous au Sénat et place Beauvau pour défendre notre cause et faire entendre nos arguments. En 2024, nous avons ainsi bénéficié d'une dotation complémentaire de 750 000 euros, en plus des dotations habituelles, et cette enveloppe a officiellement été reconduite pour l'année en cours. Espérons que les contraintes budgétaires nationales ne viendront pas à l'avenir remettre en cause cette avancée, chacun sachant qu'une disposition législative peut toujours être amendée ou supprimée par une autre.

Que souhaitez-vous pour votre dernière année de mandat ?

Carentan-les-Marais devient, de l'avis de beaucoup, une ville de plus en plus attractive. Nous avons fortement investi dans l'habitat et les aménagements urbains, et vous êtes nombreux à nous faire part de votre satisfaction à ce sujet – ce dont nous nous réjouissons sincèrement. Nous sommes également fiers d'avoir pu

obtenir de nouveaux équipements de santé, qui rendent d'ores et déjà de précieux services à nos concitoyens. Cependant, tout n'est pas parfait. Nous avons connu des échecs, notamment sur des projets touristiques d'envergure qui auraient pu entraîner, en parallèle, des investissements dans les infrastructures d'accueil – hôtellerie et restauration en tête. Aujourd'hui encore, Carentan-les-Marais ne dispose pas de capacités suffisantes pour recevoir convenablement le flux croissant de visiteurs. Certains établissements frôlent même l'insalubrité, et nous recevons régulièrement des plaintes de clients insatisfaits. Notre marge de manœuvre reste limitée dans ce domaine, puisqu'il s'agit d'activités privées. Une autre source de frustration est l'opposition systématique à l'implantation de nouveaux établissements hôteliers : chaque fois qu'un projet d'hôtel d'envergure se profile, il se trouve des personnes pour tenter de bloquer son aboutissement. Pendant ce temps, touristes et professionnels se dirigent vers Bayeux, Caen ou Saint-Lô pour se loger. Quel gâchis ! Espérons que le bon sens finira par l'emporter, et que Carentan-les-Marais pourra enfin bénéficier des équipements d'accueil à la hauteur de la qualité de son environnement et de son potentiel.

Mutuelle communale, *pour vous !*

La commune de Carentan-les-Marais et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont signé une convention avec la mutuelle Mutame & Plus. Signée pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2024, cette convention vise à offrir une solution accessible et solidaire aux Carentanais.

Dès son lancement, cette initiative a suscité un grand intérêt. En octobre, deux réunions publiques organisées au Théâtre de Carentan ont réuni 116 participants, permettant de présenter les avantages de cette mutuelle et de répondre aux questions des habitants.

De plus, en novembre, une intervention a été organisée à la Résidence Autonomie ainsi que lors d'un repas seniors, afin d'informer les personnes âgées sur les solutions qui leur sont proposées.

Depuis le début de l'année, dix permanences ont été tenues au sein de l'Espace France Services, où le CCAS met à disposition un bureau pour l'accueil des habitants par les conseillers de Mutame & Plus.

Un premier bilan encourageant

Au 1er avril 2025 les résultats sont très positifs :

- * 140 rendez-vous ont été réalisés,
- * 113 contrats ont été signés,
- * 153 personnes (assurés principaux et ayants droit) bénéficient désormais de cette couverture santé.

Contacts :
02 33 05 29 20
contact@mutame-plus.fr

Dispositif Papillons :

*Si tu ne peux pas
le dire, écris-le.*

Les Boîtes aux lettres Papillons sont des boîtes aux lettres dédiées aux enfants qui peuvent, en toute confidentialité, déposer un mot pour signaler une difficulté ou une situation préoccupante. Ces messages sont relevés deux fois par semaine et traités par l'Association Papillons, pour garantir un suivi adapté selon l'urgence et la gravité de chaque situation.

Ce projet, porté par les 11 jeunes du Conseil des Jeunes et encadré par la Commission Jeunesse et le CCAS, a été inauguré le 25 janvier dernier.

Afin d'informer les enfants sur ce dispositif et leur permettre d'en comprendre l'importance, Aline Durand, chargée de mission au sein de la commune, est intervenue dans chaque école de Carentan-les-Marais. Grâce à une formation spécifique et des supports pédagogiques fournis par l'Association Papillons, elle a abordé ces sujets sensibles avec professionnalisme et bienveillance.

La municipalité de Carentan-les-Marais est fière de soutenir cette initiative et remercie tous les acteurs impliqués dans sa mise en place et son suivi. Ensemble, œuvrons pour la protection de l'enfance !

Où les trouver ?

- * Boîte aux lettres physique :
Vous pouvez écrire et déposer vos lettres papier.
Médiathèque de Carentan-les-Marais
- * Boîte aux lettres virtuelle :
Vous pouvez écrire en ligne via un QR Code.
Aquadick
Devant le City Stade de Carentan





Arrivée d'un nouveau scanner

Un scanner a été installé au sein du Centre de Santé de l'Octroi, quelques mois seulement après l'arrivée de l'IRM qui a marqué une étape importante dans l'évolution des services.

Le premier patient a été reçu le mardi 21 janvier, inaugurant une nouvelle ère dans la qualité des soins. Cet équipement de pointe permet désormais de réaliser des examens encore plus complets et précis, garantissant une prise en charge optimale de la santé des patients du territoire.

Inscriptions scolaires



Depuis le 26 mars, les inscriptions scolaires sont ouvertes. Pour inscrire votre enfant, rendez-vous auprès du service scolaire à la mairie de Carentan.

Contact :
02 33 42 74 00

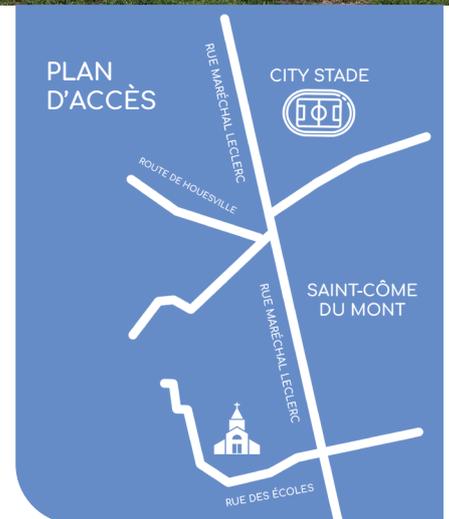
Saint-Côme-du-Mont : *City stade*



Un tout nouveau city stade ouvre ses portes ! Un espace moderne et convivial pour se retrouver autour du foot, du basket et bien plus encore.

Et ce n'est pas fini ! Un autre city stade est déjà prévu à Montmartin-en-Graignes, près de l'actuel stade de foot, confirmant l'engagement de la commune pour le sport et le partage. Il faut compter 85 000 euros d'investissement par terrain pour dynamiser la vie locale.

Alors, prêts à jouer ?



Immeuble *Gloria*

Trois mois après l'inauguration du site Gloria, le projet prend vie sous nos yeux.

Le premier immeuble se dessine avec assurance, ancrant solidement l'avenir de ce lieu d'exception. La construction progresse à un rythme soutenu, nous avons hâte d'admirer le résultat final !



URBANISME

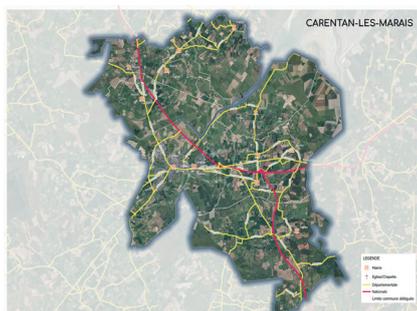
Le PLUi *ce qu'il faut savoir*

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a été approuvé le 18 décembre 2024 et s'applique sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes de la Baie du Cotentin. Ce document d'urbanisme régleme le droit des sols, c'est-à-dire les possibilités de construire sur l'ensemble du territoire. Il traduit le projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement.

Il est consultable en ligne sur le site du Géoportail de l'urbanisme et sur le site de la CCBDC <https://www.ccbdc.fr/dossierpluiapprouve/>



Le PLUi établit un ensemble de règles communes à tout le territoire de la Baie du Cotentin et des règles spécifiques selon des zones. A titre d'exemple, la zone A sera à vocation Agricole, la zone N à vocation naturelle, les zones urbaines U et AU ont vocation à accueillir une nouvelle urbanisation tant en matière d'équipements, d'habitats que de développement économique.



Le certificat d'urbanisme vous permet de connaître les règles d'urbanisme applicables à un bien donné. Il existe deux types de certificats d'urbanisme :

Le certificat d'urbanisme informatif (a) : qui reprend la totalité des règles et servitudes qui existent sur la propriété.

Le certificat d'urbanisme opérationnel (b) : en plus des règles et servitudes, il précise si le bien peut accueillir le projet envisagé dans votre demande et les conditions à respecter pour sa réalisation.

Cerfa 13410*12



VOUS SOUHAITEZ
CONNAÎTRE
LES RÈGLES
D'URBANISME
APPLICABLES À
VOTRE BIEN ?



VOUS SOUHAITEZ
EFFECTUER DES
TRAVAUX SUR VOTRE
PROPRIÉTÉ ?

1

..... LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Les travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre propriété, les constructions et extensions inférieures à 20 m² (40 m² en zone urbaine U) et la pose ou modifications de clôtures sont soumis à déclaration préalable.

Cerfa 16702*01



Les travaux sur les haies identifiées sont soumis à Déclaration Préalable.

Cerfa 16703*01



2

..... LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Toutes les constructions ou extensions supérieures à 20m² (40m² en zone urbaine U) sont soumises à Permis de Construire (PC).

De même, si vous modifiez la destination d'un bâtiment avec travaux sur mur porteur alors il vous faut déposer une demande de PC.

Si votre projet prévoit une surface de plancher supérieure à 150 m² ou si vous déposez en tant que personne morale, un architecte devra établir vos plans.

Cerfa 13409*15 pour les travaux autres que sur maison



Cerfa 13406*15 pour la construction d'une maison et/ou extension



Dans un délai d'un mois suivant la réception ou le dépôt du dossier en mairie, vous pourrez recevoir un courrier vous notifiant une demande de pièces et/ou une majoration de délai par le guichet unique numérique ou par mail.



QUELS DÉLAIS D'INSTRUCTION

Les délais d'instruction de droit commun sont :

1 MOIS

Déclaration préalable
Certificat d'urbanisme informatif

2 MOIS

Certificat d'urbanisme opérationnel
Permis de construire
Permis de démolir

3 MOIS

Permis d'aménager

Attention : les délais peuvent être allongés si certains services comme celui de l'architecte des bâtiments de France ou les services de l'État doivent être consultés. Par exemple, dans le périmètre de protection des monuments historiques, les délais sont prolongés d'un mois.

Une fois l'autorisation délivrée (permis de construire, d'aménager ou déclaration préalable), vous devez procéder à l'affichage de l'arrêté pendant deux mois afin que cet affichage soit visible de la voie publique.

3

LE PERMIS D'AMÉNAGER

Les travaux d'aménagement d'un terrain comme la création d'un lotissement (de terrains à bâtir) ou l'aménagement d'un parc, de zones d'infrastructures ou d'aménagements d'envergure sont eux soumis à Permis d'Aménager (PA).

Cerfa 16297*03



4

LE PERMIS DE DÉMOLIR

Les travaux de démolition sont soumis à Permis de Démolir (PD) si le bien est situé dans les périmètres de protection de monuments historiques et sites (classés ou inscrits). Périmètre de protection à Carentan-les-Marais consultable sur : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas>

Cerfa 13405*13



LA DEMANDE D'ENSEIGNE

Depuis le 1er janvier 2024, l'instruction des dossiers de pose, remplacement ou modification d'enseignes est réalisée par la commune.

Cerfa 14799*01



COMMENT FAIRE MA DEMANDE D'AUTORISATION ?

Un formulaire Cerfa contient une notice et un bordereau des pièces à joindre en fonction de votre projet.

Une fois le cerfa complété et les pièces à joindre rassemblées, le dépôt de votre demande peut être fait :

Par envoi postal ou dépôt :

Mairie de Carentan-les-Marais
Boulevard de Verdun
BP 309
50500 CARENTAN-LES-MARAIS.

En ligne



<https://baieducotentin.geosphere.fr/guichet-unique/Login/>

VOUS AVEZ PRÉVU DES TRAVAUX DE CLÔTURE OU SUR VOTRE HAIE ?

ce qu'il faut savoir

La réalisation ou la modification d'une clôture nécessite une déclaration préalable tout comme l'intervention sur une haie doit être soumise à autorisation préalable.

En plus des espaces boisés classés, de nombreux linéaires de haies ont été recensés dans l'atlas des patrimoines du PLUI aux fins de préservation.

Le PLUI de la Baie du Cotentin soumet également à déclaration préalable tous travaux sur les haies qui ont été inventoriées et repérées.

Si une haie est inscrite à préserver, cela ne signifie pas qu'elle doit rester complètement laissée à l'abandon. L'entretien régulier (telles que les tailles douces) reste nécessaire pour éviter qu'elle ne devienne trop envahissante ou dangereuse.

Toutefois, cet entretien doit toujours respecter la nature de la haie et éviter de perturber l'équilibre écologique.

La protection des haies dans la Baie du Cotentin, tout comme les règles liées à la construction de clôtures, visent à préserver la qualité de l'environnement et le patrimoine paysager. Que vous souhaitiez aménager une clôture ou entretenir une haie, il est important de vous informer sur les règles du PLUI et de respecter les démarches administratives en vigueur pour contribuer à la préservation du cadre de vie local.



Consultez la carte des haies protégées

LES HAIES

Prendre soin des haies C'est tous nous protéger !

La biodiversité

- Fournit un habitat et un abri
- Réserve de nombreuses ressources nutritives
- Participe aux processus de reproduction et de nidification
- Forme des corridors naturels

L'agriculture

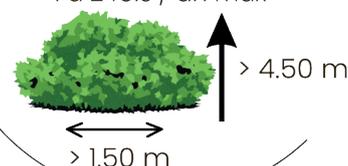
- Apporte de l'ombrage pour le bétail
- Agit comme un filtre pour les polluants entre les parcelles
- Apporte des nutriments pour les cultures

L'Homme,

- Limite les inondations et le ruissellement
- Crée un effet "tampon" "filtre" anti-érosif et anti-pollution
- Constitue une barrière brise-vent
- Réserve d'énergie avec bois de chauffage / bois de paillage
- Permet le stockage du carbone

La tailler ? Oui mais bien !

- Du 16 août au 15 Mars
- Coupe nette
- 1 à 2 fois / an max



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR ?

*on vous rappelle les
règles du permis de
louer !*

Prévu par les décrets d'application de la loi ALUR, le permis de louer offre la possibilité aux collectivités locales d'imposer une autorisation préalable à la location d'un logement. Le Conseil Municipal de Carentan-les-Marais l'a instauré depuis le 15 février 2021.

LA PROCÉDURE :

1/ Dépôt en mairie de la demande d'autorisation préalable de mise en location à l'aide du cerfa n°15652*01 qui doit être accompagné :

- du bail ou projet de bail
- du dossier de diagnostic technique (comprenant l'état des risques et la superficie habitable)
- de photos et plans intérieurs.

2/ Si le dossier est complet, un accusé de réception est délivré. Ce dernier ne vaut aucunement autorisation. Si le dossier est incomplet, le propriétaire dispose d'un mois pour transmettre les pièces manquantes, passé ce délai la demande est refusée.

3/ Une fois le dossier complet, le propriétaire sera contacté par la mairie ou son mandataire pour fixer une visite de contrôle du logement. L'objectif est d'évaluer l'état du logement à l'aide d'une grille de critères objectifs portant sur la sécurité et la salubrité du logement. Au terme de la visite, un rapport est rédigé et un avis formulé qui, le cas échéant, prescrira les travaux recommandés avant la mise en location.

4/ Décision : A l'appui du rapport de visite, le maire prend une décision (Autorisation/Refus). Elle est notifiée au propriétaire, au plus tard un mois après la réception du dossier,



Si le bien que vous souhaitez mettre en location se trouve dans la zone colorée, alors il vous faudra créer un dossier de mise en location.



CERFA n°15652*01

par voie postale ou dématérialisée. Une décision de rejet sera prise si une mise en location porte atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique. Cette décision sera assortie de la description des désordres constatés et de la prescription des travaux à mettre en œuvre pour y remédier.

Une fois les travaux réalisés et si le propriétaire souhaite toujours louer son bien, il devra déposer une nouvelle demande préalable de mise en location de son logement.

Sanctions :

- En cas d'absence de dépôt de demande d'autorisation préalable de mise en location du logement, le propriétaire contrevenant peut se voir sanctionner d'une amende allant jusqu'à 5 000 euros.

- En cas de nouveau manquement dans un délai de trois ans, le montant maximal est porté à 15 000 € (Article L635-7 du Code de la Construction et de l'Habitation).

- Dans le cas d'une mise en location en dépit d'une décision de rejet, le propriétaire contrevenant peut se voir sanctionner d'une amende allant jusqu'à 15.000 €

DÉFISCALISATION POSSIBLE POUR LES INVESTISSEMENTS LOCATIFS

Carentan-les-Marais est engagée dans le programme national « Petites Villes de Demain » qui permet la mise en place de leviers réglementaires pour faciliter la revitalisation du centre-ville. Ainsi, sur l'ensemble du territoire communal, les investissements locatifs peuvent bénéficier du dispositif de défiscalisation « Denormandie dans l'ancien » jusqu'au 31 décembre 2026.

A l'instar du Pinel, ce dispositif permet une réduction d'impôt sur le revenu (de 12 à 21% selon la durée de location) pour l'achat et la rénovation de logements anciens, sous conditions de travaux, de loyers et de ressources des occupants.

Vous souhaitez plus d'information :
<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/reduction-impot-denormandie>



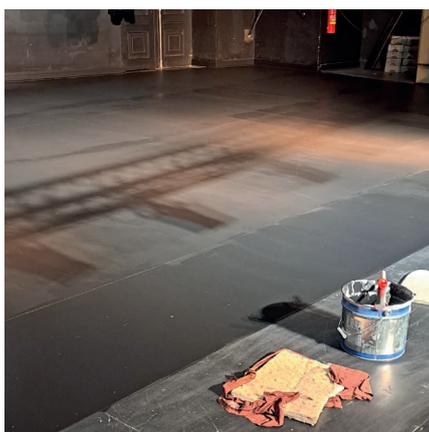
Chantiers



Réfection du sol de la scène du Théâtre Halle

Après 25 ans, le sol de la scène du Théâtre Halle s'est offert une cure de jeunesse !

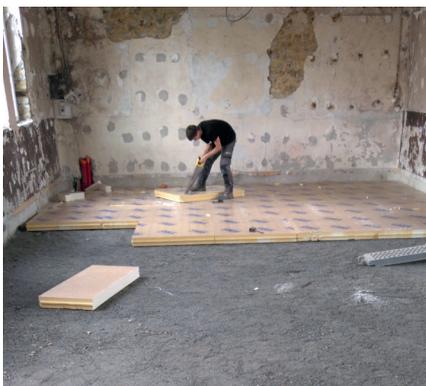
Une semaine de travaux pour deux agents avec au programme : ponçage, application de deux couches de peinture puis une finition en vernis pour redonner tout son éclat à cet espace emblématique. Coût : 1000 euros.



Salle des fêtes de Houesville

Après huit mois de travaux, la salle des fêtes de Houesville a fait peau neuve. Sous le suivi attentif du maire délégué Michel Jean, ce chantier représente un investissement de 245 000 euros pour offrir un espace accueillant et fonctionnel à tous.

Disponible prochainement à la location, la salle des fêtes peut désormais accueillir vos événements dans les meilleures conditions. Pour toute information, contactez la mairie de Carentan.





Appartement à Montmartin-en-Graignes

Après un mois et demi de travaux, un appartement communal a été entièrement remis aux normes avec l'intervention de cinq agents. Avec un investissement de 16 750 euros, la commune poursuit son engagement pour un habitat de qualité.



Rénovation du calvaire de Montmartin-en-Graignes

Pendant deux semaines, deux agents municipaux ont œuvré à remplacer les barrières et la main courante, usées par le temps, tout en réalisant une reprise de maçonnerie nécessaire à la pérennité du site. Coût : 3200 euros



Des LED à la médiathèque

Dans une démarche d'amélioration énergétique, la médiathèque s'est équipée d'un nouvel éclairage LED. Quatre jours ont été consacrés à cette transition : 19 ampoules et 30 minutes pour adapter chaque système ! Un investissement de temps pour des années d'économie et de confort !

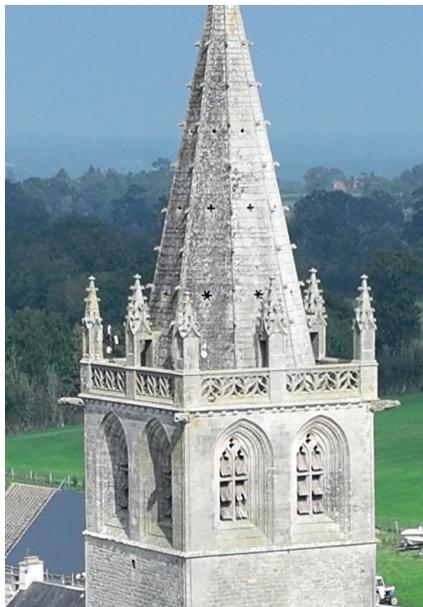


Mise en accessibilité de la voirie

En avril et mai, Carentan entreprend des travaux pour rendre sa voirie plus accessible. Au programme : installation de bandes podotactiles, aménagement de bateaux et de passages piétons pour faciliter la circulation de tous. Un investissement de 30 000 euros (hors main-d'œuvre) pour un espace public plus inclusif et sécuritaire.

Plancher du pied de flèche de Saint-Côme du Mont

Le plancher du pied de flèche de l'église, élément clé de sa structure, a bénéficié d'une rénovation. Grâce à une enveloppe de 11 900 euros, ce chantier permet de sécuriser et de préserver ce trésor architectural.



Aménagement de piste cyclable

La ville poursuit son engagement en faveur des mobilités douces avec la création de deux pistes cyclables : l'une sur la rue Séblin, l'autre sur le boulevard du Cotentin, plus apaisée et respectueuse de l'environnement.



Chantiers

Travaux à Saint Pellerin

Après une première réunion d'information le 16 octobre 2024, lors de laquelle les travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable ont été expliqués, les habitants de la rue du Grand Ségueville et du Mesnil ont découvert les grandes transformations à venir sur le secteur lors d'une réunion publique le 27 février.

Au programme : modernisation du réseau d'eau potable, enfouissement des réseaux et déploiement de la fibre.

Travaux sur le réseau d'eau potable :

L'entreprise SITPO est intervenue dès mars 2025 pour une durée de 15 semaines afin de procéder au renouvellement du réseau d'eau potable, de réaliser l'interconnexion des réseaux de Carentan et de Les Veys pour une meilleure sécurisation et de déplacer les citerneaux de branchement des particuliers sur la voie publique en limite de propriété afin de faciliter les interventions futures.

Effacement des réseaux:

À l'issue des travaux sur le réseau d'eau potable, l'entreprise SORAPEL sera chargée d'enterrer les lignes électriques et télécoms. Avant le début des travaux, un géomètre viendra établir un état des lieux chez les propriétaires concernés. Les habitants seront contactés individuellement pour organiser ces démarches.

À savoir : une convention devra être signée avant toute intervention !

Déploiement de la fibre optique :

Manche Fibre prévoit l'installation de la fibre optique dans la commune. Un pas de plus vers un territoire connecté et performant.



BUDGET DES TRAVAUX :

AEP
(Adduction Eau Potable)
408 156 €

SDEM
(Effacement des réseaux)
292 000 €

Total :

700 156 €

Calendrier des travaux :

Janvier-Février 2025 : dernières études techniques
Mars 2025 : début des travaux sur le réseau d'eau potable
Septembre 2025 : démarrage de l'effacement des réseaux
Mars 2026 : fin des travaux et reprise de la voirie

Contacts :

Eau potable :
Anne Emmanuelle PALIS
mairie.contact@carentan.fr

Fibre optique :
Manche Fibre
contact@manchenumerique.fr



Chantiers à venir

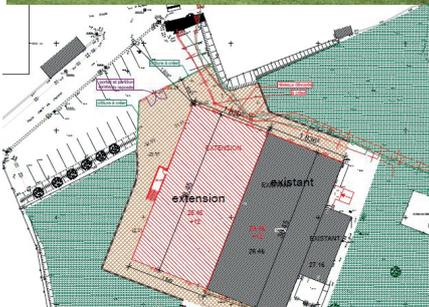


Création d'un nouveau cimetière à Carentan

Les conclusions de l'enquête publique ont été remises le 28 avril 2025. À la suite de cette étape, l'appel d'offres pour les travaux sera lancé durant le deuxième semestre 2025. Le coût estimatif pour la réalisation du projet est de 1 000 000 € H.T.

Une deuxième salle de tennis

Les travaux ont débuté en avril 2025 et s'achèveront en octobre. Cette nouvelle infrastructure permettra de répondre à l'ensemble des demandes formulées par les usagers. Le coût de l'opération s'élève à 760 000 € H.T.



Rénovation de la piste d'athlétisme et réalisation de l'éclairage du Stade Alphonse Laurent

Les travaux débuteront en juin 2025. Le projet comprend la rénovation complète de la piste d'athlétisme, qui sera mise aux normes régionales, ainsi que la réalisation d'un nouvel éclairage pour l'ensemble du stade. Le coût total de l'opération s'élève à 1 670 000 € H.T.



Toiture de l'école des Cerclades

Réfection totale de la toiture : un chantier d'ampleur ayant impliqué le relogement temporaire de l'ensemble des classes maternelles. Pour assurer la continuité pédagogique des modules ALGECO ont été installés sur le parking du stade. Les travaux, entamés en avril 2025, s'achèveront en juillet. Montant de l'opération : 426 250 €.

Rénovation du Skate Park

Le skate park réalisé il y a plus de 20 ans va faire peau neuve avec l'installation d'une double rampe d'une hauteur de 1,40m ; de deux lanceurs (courbe et droit) et d'une double vague. L'ensemble des éléments a été sélectionné par le conseil municipal des jeunes. (Coût : 51 850 € H.T)

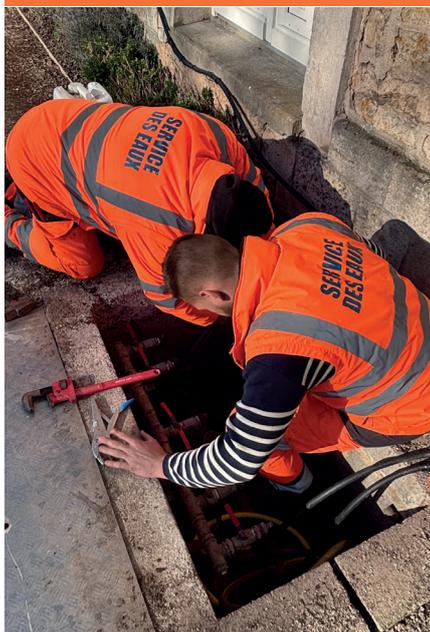


Pose d'abri vélos et arceaux

Mise en place de 110 arceaux vélos et trois abris vélos pour faciliter les mobilités douces. Les services techniques œuvrent à la pose de ces équipements sur l'ensemble du territoire. (Coût d'acquisition : 30 000 € H.T)



Un jour un service



Hervé LERAY, François BIENVENU, Philippe DELACROIX, Frédéric MARION et Dylan MASSIER.

La régie de l'eau et de l'assainissement *les coulisses*

Le service des eaux assure la distribution de l'eau potable (AEP), la gestion des eaux usées (EU) et pluviales (EP), ainsi que l'entretien des infrastructures. Son objectif : garantir un service fiable et sécurisé aux usagers.

Gestion de l'Eau Potable

Le compteur d'eau est un élément essentiel du réseau. L'équipe technique se charge de son installation, de son ouverture, de sa fermeture et de son remplacement lorsque cela est nécessaire. En cas de fuite ou de panne, une intervention d'urgence est rapidement mise en place pour éviter les pertes d'eau et limiter les désagréments pour les habitants.

La gestion des eaux pluviales fait également partie des missions du service. Cela comprend l'entretien des canalisations et des dispositifs d'évacuation pour prévenir les inondations et assurer un bon écoulement des eaux de pluie.

Assainissement Collectif

Le traitement des eaux usées repose sur le bon fonctionnement des stations d'épuration, qui permettent de dépolluer l'eau avant son rejet dans le milieu naturel. Sur Carentan-les-Marais, nous avons deux dispositifs : des lagunages, (Les Veys et Montmartin-en-Graignes) ainsi qu'une station d'épuration a procédé dit « boues activées » sur Saint-Côme du Mont.



Karine FAUNY avec Marie MARION
(secrétaires du service des eaux)

Les postes de relevage, indispensables au transport des eaux usées vers les stations de traitement, font l'objet d'un entretien rigoureux et de changements de pompes lorsque cela est nécessaire.

Par ailleurs, des contrôles de conformité sont régulièrement effectués notamment lors des ventes immobilières.

Enfin, la viabilisation des parcelles permet d'adapter les infrastructures aux nouveaux aménagements, en installant les réseaux (AEP/EU/EP) pour les constructions à venir.

Sécurité et Prévention

En plus de ces missions, le service des eaux est également responsable de l'entretien des poteaux incendie. Ces équipements doivent être en parfait état de fonctionnement pour garantir un accès immédiat à l'eau en cas d'intervention des secours.

Grâce à une équipe mobilisée et à des actions ciblées, le service des eaux, sous la responsabilité de la Direction des Services Techniques, veille chaque jour à la qualité de l'eau et au bon fonctionnement des réseaux, pour assurer un service efficace et durable à l'ensemble de la collectivité.



**Interview de Frédéric MARION,
chef d'équipe :**

Pouvez-vous nous décrire une journée type ?

Nos journées sont rythmées par diverses missions essentielles au bon fonctionnement du réseau d'eau. Nous réalisons le relevé des compteurs de distribution, notamment au niveau des châteaux d'eau. Nous intervenons chez les abonnés pour l'ouverture ou la fermeture de compteurs. La maintenance des postes d'eaux usées (EU) et pluviales (EP), ainsi que les dépannages, font également partie de nos tâches quotidiennes. Selon les urgences, nous intervenons sur le réseau pour réparer des fuites ou déboucher des canalisations. Nous effectuons aussi des travaux de branchement en fonction des devis validés et assurons l'entretien des infrastructures, notamment des postes de relevage et des châteaux d'eau.

Quelles interventions d'urgence sont les plus fréquentes ?

Les urgences concernent principalement les fuites, qu'elles surviennent sur les compteurs ou sur les canalisations. Nous sommes également appelés pour des pannes au niveau des châteaux d'eau.

Comment garanteez-vous la qualité de l'eau distribuée ?

La qualité de l'eau est une priorité absolue. Des prélèvements sont effectués régulièrement par des laboratoires mandatés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin d'assurer un suivi rigoureux et garantir la conformité de l'eau distribuée.

Comment intégrez-vous les nouvelles technologies dans votre métier ?

Nous modernisons nos infrastructures en installant un système de supervision avec alarmes sur l'ensemble des ouvrages (châteaux d'eau et postes EU/EP). De plus, nous déployons des compteurs de sectorisation permettant de surveiller en temps réel les débits et de détecter rapidement d'éventuelles fuites.

Quelle intervention vous a particulièrement marqué ?

L'an dernier, une situation critique a mobilisé nos équipes sur les communes de Les Veys, Brévands, Catz et Saint-Pellerin. Une pompe de forage a brûlé, stoppant l'alimentation en eau du château d'eau. Comme un problème n'arrive jamais seul, trois grosses fuites ont été détectées simultanément sur le réseau d'alimentation en eau potable (AEP). Nous avons dû localiser ces fuites afin de les réparer en urgence. Le débit des fuites dépassait la capacité de remplissage du château d'eau, menaçant l'approvisionnement en eau de nombreux abonnés. Pendant trois jours intenses, nous avons travaillé sans relâche, tout en organisant la distribution de bouteilles d'eau aux habitants qui en étaient totalement privés. Une mission éprouvante, mais essentielle !



LEXIQUE :

AEP :
Adduction Eau Potable
EP : Eau Pluviale
EU : Eau usée

NOUVELLE TARIFICATION DE L'EAU

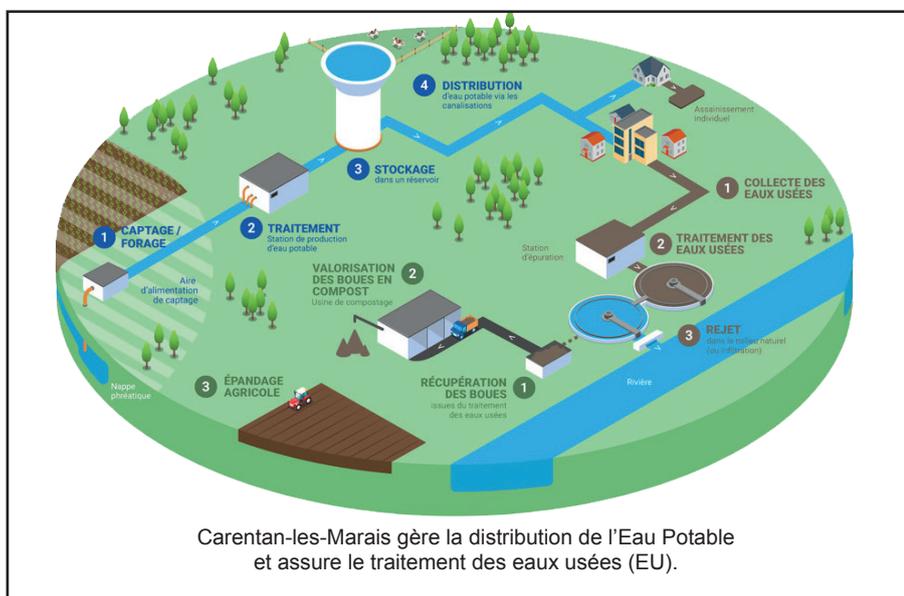
Face aux enjeux croissants liés à la gestion durable de la ressource, les agences de l'eau jouent un rôle central dans la régulation et la préservation de la ressource. Les redevances versées aux agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion de la ressource.

À partir du 1er janvier 2025, les agences de l'eau réforment les redevances pour une gestion plus équitable et durable, en prenant en compte la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Trois nouvelles redevances remplacent les anciennes : sur la consommation d'eau potable (0,46€/m³), la performance des réseaux d'eau potable (0,017€/m³) et la performance des systèmes d'assainissement (0,0267€/m³).

Ces contributions, sont désormais regroupées sous la rubrique « organismes publics » sur votre facture et sont collectées pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour notre territoire.

L'objectif est d'inciter à une consommation responsable et d'améliorer l'efficacité des services d'eau potable et d'assainissement.

Schéma du circuit de l'eau.

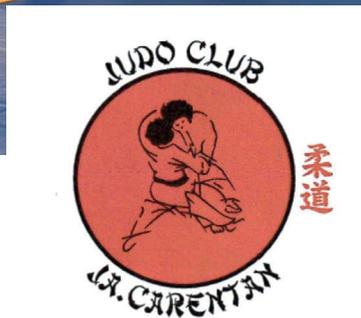
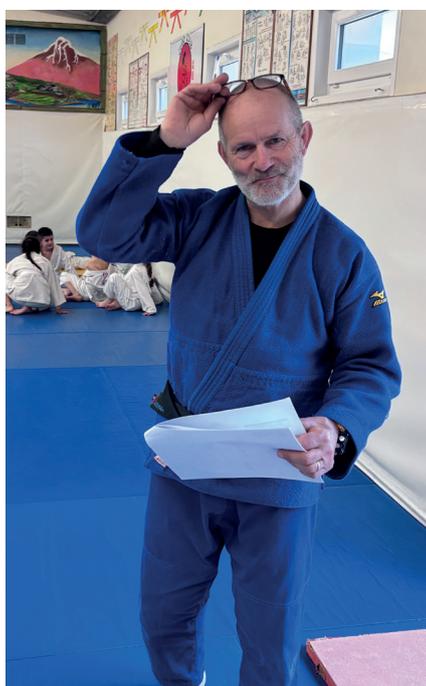


À la rencontre du : *Judo Club* **J.A CARENTAN**

Depuis les années 60, le Judo Club de Carentan transmet aux judokas de tous âges bien plus qu'un art martial : un véritable mode de vie basé sur le respect, la discipline et la cohésion. Sous la présidence de Johnny BRIÈRE, avec l'appui de Célia EL MAHJOUB (secrétaire) et Amoury NÉHOU (trésorier), l'association continue de rassembler les passionnés de judo autour de valeurs fortes.

Un professeur d'exception

Hervé Leconte, ceinture noire 4ème dan, incarne à lui seul l'esprit du club. Avec plus de 50 ans de pratique et 27 ans d'enseignement à Carentan, il transmet non seulement les six valeurs fondamentales du judo (amitié, contrôle de soi, sincérité, modestie, honneur et respect) mais y ajoute deux principes essentiels à ses yeux : la cohésion et le dépassement de soi.



Un club dynamique

Avec ses 165 licenciés, le club accueille des judokas dès 4 ans et jusqu'aux seniors. Chaque catégorie bénéficie d'un encadrement attentif et de séances structurées, composées d'un échauffement, de renforcement musculaire, de techniques et de randori (combats d'entraînement).

Nombre de licenciés

Baby-Judo (4/5 ans)
40 licencié(e)s

Mini-Poussins (6/7 ans)
35 licencié(e)s

Poussins (8/9 ans)
26 licencié(e)s

Benjamins (10/11 ans)
17 licencié(e)s

Minimes (12/13 ans)
7 licencié(e)s

Cadets (14/15/16 ans)
11 licencié(e)s

Juniors (17/18 ans)
7 licencié(e)s

Seniors (19 ans et plus)
14 licencié(e)s

Des performances remarquables

Le club brille sur les tatamis grâce à ses nombreuses participations aux circuits départementaux pour les poussins et benjamins, et aux circuits régionaux pour les minimes, cadets et juniors.

Parmi les performances notables, Cali Carvas s'est illustré en remportant la première place du critérium technique départemental poussins. Matthéo Roucou, dans la catégorie junior, est actuellement en lice pour le championnat de Normandie, tandis que Thibault Langevin et Emeric Coulon ont intégré l'équipe départementale pour disputer le championnat de France par équipe. Par ailleurs, l'année dernière a été marquée par une belle réussite avec cinq judokas ayant décroché leur ceinture noire : Jimmy Ferey, Enzo Ferey, Kyllian Leconte, Guénohé Hay. Mathilde Barat a quant à elle décroché sa ceinture ce 25 janvier 2025. Le club compte maintenant 9 ceintures noires !





Self-défense

Des disciplines complémentaires : Taïso et Self-Défense

En plus du judo, le club propose également des cours de Taïso et de self-défense, ouverts à tous, quel que soit le niveau de pratique. Le Taïso, discipline douce inspirée du judo, permet de renforcer la condition physique à travers des exercices de mobilité, de gainage et de coordination. C'est une excellente alternative pour ceux qui souhaitent entretenir leur forme sans pratiquer le combat.

Les cours de self-défense, quant à eux, offrent des techniques simples et efficaces pour apprendre à se protéger en cas de situation à risque. Basée sur les principes du judo et d'autres arts martiaux, cette discipline met l'accent sur la réactivité, la confiance en soi et la gestion du stress. Une belle opportunité pour chacun d'acquérir des réflexes utiles au quotidien tout en s'amusant !



Taïso



Au-delà des entraînements et compétitions, le club met un point d'honneur à organiser des événements qui favorisent la convivialité et renforcent l'esprit sportif. La saison dernière, il a accueilli le circuit régional des ceintures de couleur pour les juniors et seniors, ainsi que des tournois dédiés aux plus jeunes, notamment les mini-poussins et éveils judo. En fin d'année, un stage est proposé aux licenciés afin de perfectionner leur technique et partager un moment privilégié entre judokas. Enfin, le gala de fin de saison est un rendez-vous incontournable où démonstrations et moments festifs viennent clôturer une année riche en émotions.

Le Judo Club de Carentan est bien plus qu'un simple club sportif : c'est une famille où chacun trouve sa place, progresse et s'épanouit. Que vous soyez débutant ou confirmé, n'hésitez pas à les rejoindre sur les tatamis !

Bon à savoir :

Le club de judo vous attend au forum des associations en septembre ! Venez rencontrer l'équipe, poser vos questions et repartir avec toutes les informations sur les tarifs, les horaires et les modalités d'inscription.

Et bonne nouvelle : vous bénéficiez de trois cours d'essai pour vous lancer avant de prendre votre décision !

Contacts :

Mail :

jacarentanjudoclub@gmail.fr

Téléphone :

Hervé Leconte 06 65 16 29 72

Johnny Brière 07 78 81 10 19

Pour ne rien manquer de l'actualité du club, suivez-les sur Facebook ! Vous y trouverez régulièrement des photos des compétitions et des rencontres interclubs.



ZOOM SUR PIERRES EN LUMIÈRE

SAMEDI 17 MAI
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE



Le samedi 17 mai, Carentan s'illuminera au rythme de l'événement «Pierres en Lumière». Cette soirée, placée sous le signe de la convivialité et du spectacle, promet d'émerveiller petits et grands avec une programmation éclectique sur la place de la République.

Dès 20h30, le duo Clarkie & Gaibeule ouvrira la soirée avec leur univers musical décalé et énergique. Connus pour leur style inclassable mêlant chansons françaises et performances humoristiques, ils sauront captiver le public avec leur bonne humeur communicative.

À 22h, place au spectacle «Show Chaud», une performance visuelle et artistique qui promet d'enflammer la nuit ! Entre jonglage, pyrotechnie et acrobaties, ce show spectaculaire ajoutera une touche féérique à la soirée.

Et pour sublimer ce moment, les mappings lumineux qui habitent déjà les façades de la mairie et de la place de la République offriront une atmosphère unique, transformant le cœur de la ville en un véritable tableau lumineux.



«Clarkie & Gaibeule» à 20h30 place de la république



MAI

SAMEDI 10
AU DELÀ DU SONGE
Théâtre Halle - 20h30

★ **SAMEDI 17**
▶ **PIERRES EN LUMIÈRE**

▶ **MERCREDI 21**
DEEPER DAN
Théâtre Halle - 20h30

▶ **VENDREDI 30**
MARIE ANDRÉE
BOUCHARD LESIEUR
Église Notre Dame - 18h00

SAMEDI 31
338 JOURS
Théâtre Halle - 20h30

JUIN

★ **SAMEDI 21**
▶ **FÊTE DE LA MUSIQUE**
Centre ville de Carentan

JUILLET

VENDREDI 04
J'IMITE DONC JE SUIS
Théâtre Halle - 20h30

MERCREDI 30
MYSTÈRE À CARENTAN
Théâtre Halle - 16h30/20h15

SAMEDI 26
FÊTE DE L'EAU
Port de plaisance

AOÛT

★ **SAMEDI 16**
▶ **DU SON DANS LES VOILES**
Festival - Port de plaisance

SEPTEMBRE

VENDREDI 19
LE MAGASIN DES SUICIDES
Théâtre Halle - 20h30

★ **SAMEDI 20/DIMANCHE 21**
LES JOURNÉES DU
PATRIOINE

OCTOBRE

★ **SAMEDI 04**
▶ **OPÉRA DE ROUEN**
TRAVIATA
Théâtre Halle - 18h00

▶ **DIMANCHE 05**
TON PIANO DANSE
TOUJOURS
Théâtre Halle - 17h00

★ **MERCREDI 08 au 11**
CONGRÈS FSHAN
Théâtre Halle

VENDREDI 10
MALLE D'AMOUR
Théâtre Halle - 21h30

▶ **VENDREDI 17**
CONCERT UNISSON
Théâtre Halle - 20h30

♥ **MARDI 28**
LES CONQUÊTES DE
L'INSPECTEUR T
Théâtre halle - 16h00

NOVEMBRE

VENDREDI 28 au 30
LES ÉGALUANTES
Festival de Cinéma

DÉCEMBRE

♥ **MARDI 16**
LES 3 COMPÈRES DE NOËL
Théâtre Halle - 20h30

★ **MARDI 23**
♥ **LE CABARET DES BULLES**
Théâtre Halle - 16h00

★ ÉVÈNEMENT GRATUIT

▶ CONCERT

♥ SPÉCIAL JEUNESSE

THÉ DANSANT

Les réservations sont effectives deux semaines avant la date du thé dansant au 02.33.42.74.00.

Salle des fêtes - 14h
Tarif : 9€



JEUDI 22 MAI
avec Stéphane FAUNY



JEUDI 25 SEPTEMBRE
avec Stéphane FAUNY



JEUDI 30 OCTOBRE
avec Stéphane MERCIER

1ère Saison Culturelle *prometteuse !*

Le 14 décembre 2024, Carentan-les-Marais a inauguré sa toute première saison culturelle. Portée par le comité culture, cette initiative propose 11 spectacles qui se déroulent tous au Théâtre Halle de Carentan.

La sélection des spectacles a été réalisée avec le souci d'offrir une diversité de genres et de thématiques, afin que chacun puisse y trouver son bonheur. Les spectacles s'adressent à tous les publics, aussi bien aux enfants qu'aux adultes, avec des styles variés allant de la comédie au drame, en passant par le spectacle musical et le cabaret.

Voici la liste des représentations prévues cette saison :

- * Un fil à la patte
- * A l'ouest je te plumerai
- * Coup de sifflet
- * Ça pourrait être pire
- * Hissez Haut
- * 338 jours
- * J'imite donc je suis
- * Le magasin des suicides
- * Ton piano danse toujours
- * Les enquêtes de l'inspecteur T
- * Le cabaret des bulles

DEUX SPECTACLES VOUS SONT OFFERTS PAR LA VILLE :

- 338 JOURS,
dans le cadre du DDay.

- Le cabaret des bulles,
pour les fêtes de Noël.

SAISON Culturelle 2025



Le programme



Billetterie en ligne

Les tarifs des spectacles ont été fixés en fonction du coût d'achat de la pièce, conformément à une délibération municipale. Cette démarche garantit un équilibre entre accessibilité et qualité des représentations.

Exemples de tarifs appliqués :

- * Pour un spectacle dont le coût de prestation est inférieur à 1 000 €, le prix du billet est de 6,50 € pour un adulte et 3,50 € pour un enfant.
- * Si le coût du spectacle est compris entre 2 000 € et 3 500 €, le tarif monte à 16 € pour un adulte et 8 € pour un enfant.
- * Pour un spectacle dont le coût excède 5 000 €, le billet s'élève à 25 € pour un adulte et 12,50 € pour un enfant.

Les tarifs réduits s'appliquent aux étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, permettant ainsi d'accéder à la culture à moindre coût.

Les premières représentations ont rencontré un succès encourageant. Le taux de remplissage enregistré pour les premiers spectacles est en moyenne de 50 %.

Ce début de saison présage une belle dynamique culturelle pour Carentan-les-Marais.

Vous pouvez acheter vos billets en ligne, à la mairie, à la médiathèque ou directement sur place le soir de la représentation théâtrale.



La boutique éphémère devient : *la Maison des Arts*

À l'angle de la rue du Château et de la rue de l'Arsenal, la boutique éphémère évolue en « La Maison des Arts ». Ce lieu unique est conçu pour accueillir artistes, artisans et commerçants souhaitant exposer, tester ou vendre leurs créations dans un cadre privilégié et sans engagement à long terme.

Pensée comme une galerie-boutique temporaire, la Maison des Arts permet aux créateurs de bénéficier d'un espace d'exposition flexible, disponible pour une durée allant d'une à quatre semaines. Cette initiative leur offre l'opportunité de faire connaître leur travail, d'expérimenter leur marché et de développer leur clientèle avant de se lancer dans une installation durable.

Pensée comme un lieu de rencontres et d'échanges, la Maison des Arts favorise le dialogue entre exposants et visiteurs, offrant une belle vitrine aux talents locaux. Les participants profitent également d'un accompagnement en communication grâce aux supports de la ville, notamment via les réseaux sociaux et l'affichage public.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique de la Ville de Carentan-les-Marais visant à dynamiser l'offre commerciale et la mise en valeur des talents locaux.

Le dossier d'inscription est disponible en téléchargement sur le site de la ville, dans la rubrique Maison des Arts, ou accessible directement en scannant ce QR Code.



La Maison des Arts et la Galerie d'Art : quelle différence ?

Il est important de distinguer la galerie d'art traditionnelle et les expositions organisées à la Maison des Arts. La galerie d'art accueille tous les artistes, sans distinction de statut. En revanche, la galerie de la Maison des Arts est réservée aux artistes officiellement déclarés auprès de La Maison des Artistes. De plus, ces artistes sont soumis aux mêmes conditions que les artisans louant cet espace. Cette distinction permet d'offrir une structure claire et adaptée aux différents profils de créateurs.

Nouveau tarif pour la *Galerie d'Art*



À compter du 1er janvier 2025, la location de la Galerie d'Art de Carentan-les-Marais évolue : elle est désormais de 50 € la quinzaine. Ce tarif permet à la galerie de continuer à offrir un cadre accueillant et professionnel aux créateurs tout en assurant la pérennité du lieu. La municipalité reste profondément engagée dans la promotion artistique et souhaite que cet espace demeure un tremplin accessible pour tous les talents.

Les artistes souhaitant exposer leurs œuvres peuvent consulter le planning des disponibilités sur le site internet de la ville. Pour toute réservation, il suffit d'envoyer un mail à mairie.contact@carentan.fr.



*Planning de la
Galerie d'Art*

RETOUR SUR LES TEMPS FORTS



La marche d' *Octobre Rose*



Le 19 octobre dernier, notre commune s'est mobilisée pour la lutte contre le cancer du sein. À cette occasion, le service des sports et de nombreux bénévoles ont organisé la Marche Rose. Cet événement fédérateur a rassemblé pas moins de 744 participant(e)s.

Grâce à la générosité et à la mobilisation de chacun, 8 820 euros ont pu être récoltés et reversés à la Ligue contre le Cancer, contribuant ainsi à financer des projets de recherche, des actions de prévention et des programmes de soutien aux malades et à leurs familles.



SCANNEZ CE QR CODE



Pour vous inscrire à la prochaine marche d'Octobre Rose qui aura lieu le samedi 18 octobre.

La 9ème édition *les égaluantes*

Cette 9ème édition des Egaluantes a rencontré un franc succès, rassemblant plus de 14 000 festivaliers. Avec 7 133 entrées payantes et un total de 14 347 participants, le festival a vu une augmentation de 40 % par rapport à 2023, confirmant son attractivité grandissante.

Sur une durée de 4 jours, 77 séances ont été organisées, proposant une programmation riche et variée.

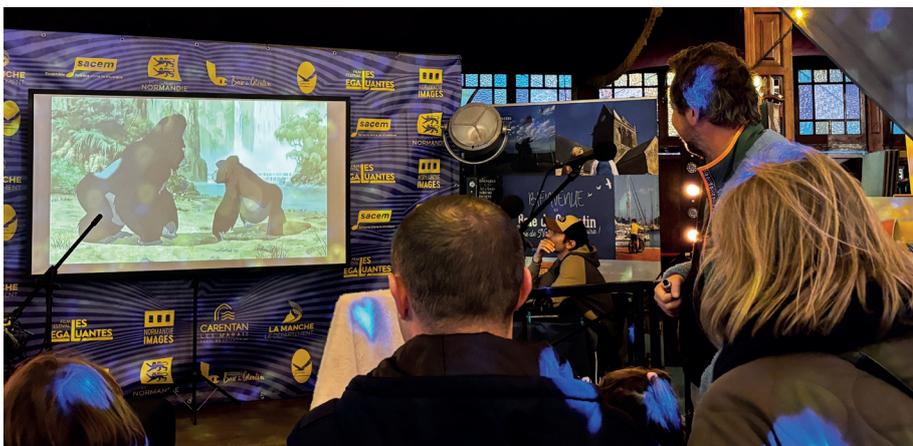
Parmi elles :

- * 22 séances scolaires,
- * 1 séance en maison d'arrêt,
- * 2 séances dans des EHPAD,
- * 32 avant-premières.

Pour répondre à l'affluence, une nouvelle salle itinérante de 100 places, le Cinémobile, a été mise en place.

Le festival a également bénéficié du soutien de 70 partenaires institutionnels, publics et privés, jouant un rôle essentiel dans l'organisation et la réussite de l'événement. La ville de Carentan-les-Marais et ses services techniques ont une nouvelle fois apporté un grand soutien au festival. Enfin, 120 bénévoles, âgés de 16 à 76 ans, ont contribué au succès de cette édition. Grâce à leur engagement, plus de 2 200 heures de bénévolat ont été effectuées en seulement 7 jours.

Cette édition confirme une fois de plus que les Egaluantes sont un rendez-vous incontournable pour les amateurs de culture et de cinéma !



Le Téléthon

La dernière édition du Téléthon a une fois de plus démontré l'engagement de notre commune.

Grâce à 100 bénévoles et 600 randonneurs, l'événement a été un véritable succès, marqué par des chiffres impressionnants :

- * 1 800 jacinthes vendues,
- * 970 litres de pâte à crêpes transformés en 16 000 crêpes,
- * 2 160 sachets de madeleines écoulés.

Cette année la ville de Carentan a remis officiellement un chèque de 27 071 € au Téléthon ! Une somme magnifique, témoin de la générosité et de la solidarité de chacun d'entre vous !



Le marché de Noël

Le Marché de Noël, organisé sur deux week-ends, a une fois de plus enchanté petits et grands malgré quelques aléas météorologiques.

Voici les principaux chiffres et enseignements de l'événement :

- * 25 stands/vendeurs présents chaque week-end, offrant une variété de produits artisanaux et festifs.
- * Environ 6 000 visiteurs au total sur les deux week-ends, confirmant l'attrait de cet événement.
- * Une belle participation sur les activités proposées avec pas moins de 200 spectateurs au spectacle de Clown.

Malgré des conditions météo peu favorables, le Marché de Noël a été une belle réussite, mêlant animations variées, moments de partage et forte participation des visiteurs. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cet événement !



La Corrida *de Noël*

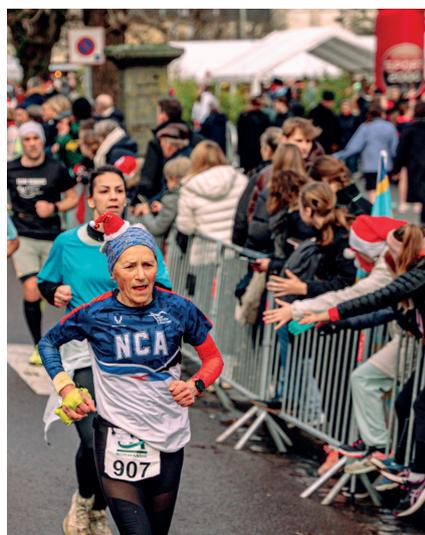
Le 15 décembre 2024, notre commune a vibré au rythme de la Corrida, un événement désormais incontournable pour les amateurs de course à pied et les familles. Retour sur une journée mémorable.

1182 participants ont franchi la ligne d'arrivée. Un chiffre impressionnant qui témoigne de l'engouement pour cet événement. Parmi eux, 600 enfants âgés de 5 à 13 ans ont relevé le défi avec enthousiasme, faisant de cette édition une véritable fête intergénérationnelle. Avec une telle affluence, la Corrida se hisse fièrement à la 3ème place des courses les plus importantes du département, juste derrière Saint-Lô et Cherbourg.

Grâce à l'implication de plus de 60 bénévoles, le parcours a été sécurisé dès l'aube avec 600 barrières installées à partir de 5h du matin. Leur dévouement exemplaire a permis d'accueillir les 1200 participants inscrits, qui se sont élancés dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Un immense merci à tous : participants, bénévoles, sponsors et spectateurs. Votre engagement a fait de cette journée une réussite totale.

Rendez-vous le 14 décembre 2025 pour une nouvelle édition. À vos agendas !



SCANNEZ CE QR CODE



Pour vous inscrire à la prochaine Corrida de Noël qui aura lieu le dimanche 14 décembre 2025.

Peintres en Cotentin

L'édition 2024 de l'exposition Peintres en Cotentin s'est tenue du 20 décembre au 2 janvier et a une fois encore rencontré un franc succès. Cet événement a accueilli près de 1 000 visiteurs, venus découvrir les œuvres de 46 artistes, dont 3 sculpteurs et 2 photographes.

Cette année, l'invité d'honneur était Pierre-Kazuo IWAMURA, qui a captivé le public avec son style unique et ses créations originales. *(Photo d'une de ses oeuvres ci-dessous).*

Le prix du jury a récompensé Patrice Bisson pour sa peinture remarquable et Roland Moulin pour sa sculpture d'exception. Du côté des visiteurs, Jacques Billaud a remporté pour la huitième année consécutive le prix du public. Yveline Alexandre-Osmont s'est distinguée en sculpture, décrochant également le prix du public.

L'exposition évolue ! À partir de l'année prochaine, elle portera le nom d'Artistes en Cotentin. Cette nouvelle appellation marque l'ambition d'élargir l'événement à d'autres formes d'art, au-delà de la peinture, afin de refléter toute la richesse et la diversité artistique de notre territoire.

**ARTISTES EN COTENTIN 2025
DU 19 DÉCEMBRE AU 02 JANVIER.**



Carnaval *sous la pluie*

Bravo à tous ceux qui, ce samedi 22 mars, ont bravé la pluie pour défiler dans les rues de Carentan-les-Marais !

En tête de cortège, le groupe Ça R'samba Koi a donné le tempo, entraînant derrière lui une joyeuse centaine de participants déguisés, prêts à danser sous les averse. À l'arrière, les majorettes Red and B ont clôturé le défilé avec élégance et dynamisme. Telle une récompense, à l'arrivée, le soleil a fait son grand retour, illuminant une bataille de confettis qui a enchanté petits et grands !

Et si, l'an prochain, nous unissions tous les carnivals des communes déléguées en une seule grande fête haute en couleur ?



TEMPS FORTS À VENIR

Le Trophée Vert Dimanche 06 Juillet

L'hippodrome de Carentan-les-Marais accueillera le 6 juillet une étape du Trophée Vert.

Le Trophée Vert est un tour de France des hippodromes en herbe en 14 étapes ; la finale se déroulera le 8 septembre à Craon.

Lors de cette journée, de nombreuses animations seront proposées au public. Côté restauration, plusieurs options seront disponibles : sandwicherie ou repas champêtre, avec notamment le célèbre gigot cuit au feu de bois. Réservations au 07 63 19 89 95.



Deux autres journées de courses sont également prévues :

- Le 19 juillet, placé sous le signe des enfants : un goûter leur sera offert ainsi qu'une surprise à l'entrée. Ils auront également l'opportunité de participer à une course à pied sur la piste. Cette journée sera aussi dédiée au programme Race and Care, mettant en avant le bien-être équin et la reconversion des trotteurs après leur carrière.

- Le 15 août, journée de clôture de la saison, marquera la dernière réunion de courses de l'année 2025.

Fête de l'eau Samedi 26 Juillet

Une vague de festivités viendra rafraîchir la ville samedi 26 juillet à l'occasion de la Fête de l'eau !

Au programme :

- De 14h à 18h, la plage verte se transforme en un véritable paradis aquatique pour petits et grands. Structures gonflables, parcours ludiques, manège écologique, simulateur de surf ou encore bain de mousse : tout est réuni pour une plongée dans l'amusement ! Il y aura également une maquilleuse, la possibilité de visiter le Dreknor, ainsi que de s'initier au canoë-kayak.

- Dès 20h, le groupe Coraline fera vibrer les quais avec son concert gratuit « Au fil de l'eau ».

- À 22h30, laissez-vous émerveiller par une retraite aux flambeaux en kayak, une procession lumineuse et poétique sur les eaux du port.

- Enfin, la nuit se clôturera en beauté à 23h avec un spectacle de fontaines scintillantes, une féerie aquatique qui viendra sublimer cette journée exceptionnelle.

Tout au long de l'événement, food trucks et glacier seront au rendez-vous. Alors, prêts à plonger dans l'aventure ?



(RE) DÉCOUVERTE DES COMMUNES



ANGOVILLE-AU-PLAIN

Ruisseau du Pont Perrat

Garez-vous près de l'église, puis empruntez la route du Bas Pays. Suivez-la jusqu'au bout. Si une barrière vous barre le passage, ouvrez-la sans hésiter et poursuivez votre chemin. Après avoir franchi un petit pont, vous y êtes !

Lors de notre balade nous avons vu chevreuils et cigognes alors restez à l'affût et apportez des jumelles !



BRÉVANDS

la pointe de Brévands

La Pointe de Brévands, située dans la baie des Veys, est un lieu idéal pour une balade en pleine nature. Ce petit cap, niché entre les estuaires de la Douve et de la Vire, offre un superbe panorama sur un paysage préservé, où terre et mer se rencontrent dans un décor sauvage et authentique.

Véritable havre de paix, la Pointe de Brévands est un spot incontournable pour les amateurs d'ornithologie. En fonction des marées, on peut y observer une grande variété d'oiseaux de mer et de vase. L'endroit est également un passage privilégié pour de nombreuses espèces migratrices.

Cerise sur le gâteau : la baie des Veys abrite une importante colonie de phoques veaux-marins que l'on peut admirer avec un peu de patience et de discrétion.

Pour profiter pleinement de cette escapade, pensez à consulter les horaires des marées et à bien choisir votre moment de visite.



BRUCHEVILLE *et ses manoirs*

Brucheville abrite de nombreux manoirs datant des XVe et XVIe siècles. Plusieurs itinéraires s'offrent à vous au départ de l'église.

En direction du sud, empruntez la rue de l'Église. La route vous fera passer devant cinq manoirs : Barville, Bascardon, Rochefort, Grand Néville et Petit Néville, qui sont des fermes-manoirs.

À l'est, un chemin vous conduira jusqu'au domaine de Beaucron, tandis qu'à l'ouest, vous pourrez admirer les Rousselières, qui servit de quartier général ou commandement du camp d'aviation américain durant l'été 1944.





CARENTAN

le GR 223

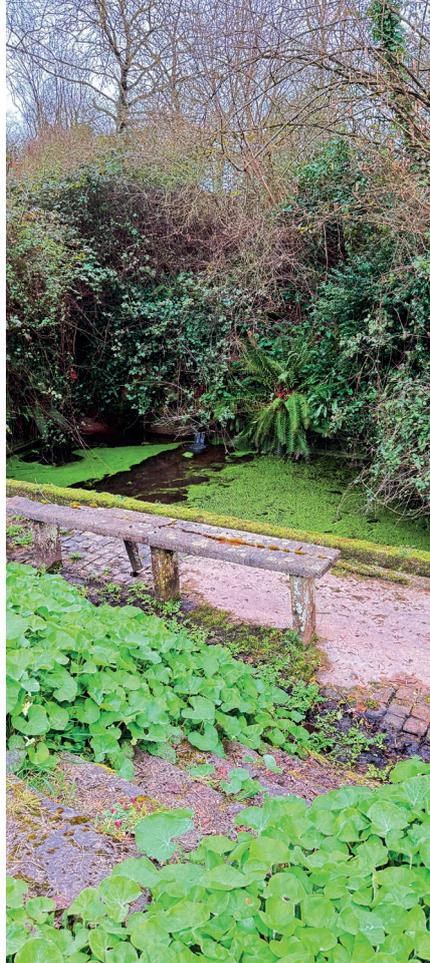
Le GR® 223 relie la baie des Veys au Mont Saint-Michel sur 446 km de paysages sauvages. Chaque étape est une invitation à explorer le littoral normand entre grand air, nature préservée et panoramas uniques.

L'étape reliant Carentan à la baie des Veys s'étend sur 12 km et se divise en deux sections.

La première partie mène du port de Carentan (le parcours longe d'abord le port avant de bifurquer à gauche au niveau du pont-canal) au pont de la Barquette, en traversant les marais sur un agréable sentier pédestre offrant une immersion dans un cadre naturel paisible.

La seconde section, du pont de la Barquette à la baie des Veys, emprunte une route communale goudronnée. Moins agréable à pied, cette portion se prête parfaitement à une balade à vélo.

L'arrivée à la baie des Veys est splendide, surtout si vous la synchronisez avec la marée haute !



CATZ

le lavoir bucolique

Il se trouve rue du Lavoir, évidemment ! Il nous a fallu nous y reprendre à deux fois (en voiture) pour le trouver, perché en contrebas d'un virage. Mais pas d'inquiétude, un joli panneau va être installé pour que plus personne ne le manque ! Notre conseil : garez-vous à l'église et rejoignez-le à pied.

Entouré de fougères et d'asarets d'Europe, l'endroit est parfait pour s'installer avec un bon livre.

Si vous êtes en vadrouille en famille, sachez que devant l'église de Catz, un grand espace de verdure et deux tables de pique-nique vous attendent. Profitez-en bien !



HOUESVILLE

Le clos d'antan

Cet espace est un hommage aux agriculteurs d'autrefois et à leurs outils, témoins d'un savoir-faire ancestral.

Sur la place de l'église, un vaste espace vert invite à la détente. Calme et agréable, il dispose de deux tables de pique-nique et d'un espace clôturé parfait pour laisser les enfants jouer en toute sécurité.

À disposition également : une boîte à livres bien garnie pour les amateurs de lecture et des toilettes publiques bien pratiques. Un lieu simple, mais soigneusement aménagé pour le plaisir de tous.



LES VEYS

"Le corps de garde de Coquebourg"



Prenez la rue des Salines jusqu'au bout (du bout du bout !!!). La route se fait sentier, le sentier se fait piste, et au bout du chemin, elle apparaît. Une vieille bâtisse de pierre, abandonnée, figée dans le temps. Cet endroit, conseillé par un habitant croisé ce jour-là, s'avère être un havre de paix ! Ici, pas de bruit, juste vous, les pierres et l'histoire. Un endroit parfait pour s'arrêter, respirer, se poser.

Internet nous apprendra que cette bâtisse est classée monument historique depuis 1992. Mais c'est Jean-Claude Haize qui viendra compléter l'histoire : «il s'agissait autrefois d'une maison de douanier, à l'époque où la mer arrivait jusqu'ici».

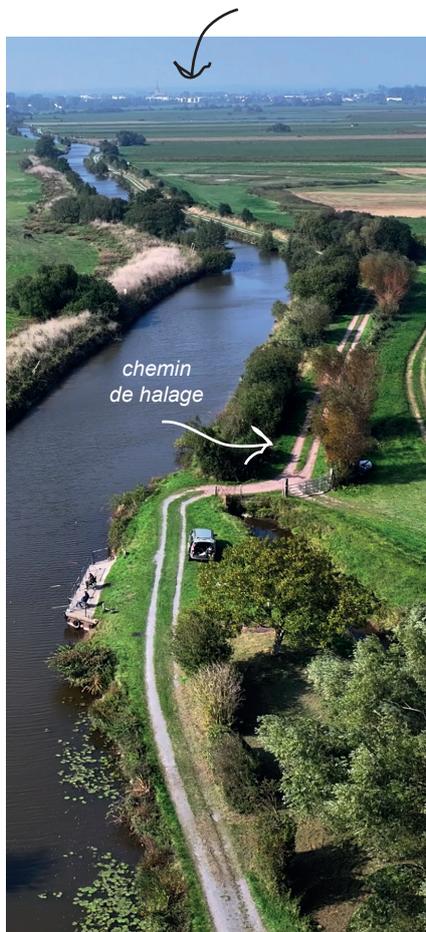
Incroyable, non ?!



MONTMARTIN EN-GRAIGNES

la Maison des Ormes

Départ : Carentan
Le départ se trouve derrière la station de lavage à côté de Leclerc et sous le pont de Verdun



Cette ancienne maison éclusière, nichée au cœur des marais le long du canal Vire-Taute, dégage un charme indéniab. La Maison des Ormes est un lieu de promenade accessible à pied ou à vélo grâce au chemin de halage.

Le parcours fait 2,5 km sur un sentier plat adapté à une promenade avec des enfants.

SAINT-CÔME DU-MONT

la Maison du Parc

La Maison du Parc vous invite à explorer un environnement exceptionnel au cœur des marais du Cotentin et du Bessin.

Parmi les différents sentiers de découverte, ne manquez pas le parcours de 2 km, idéal pour une sortie en famille ou entre amis. Ce sentier, facile d'accès, vous conduit à un observatoire à oiseaux : un véritable havre de paix pour admirer de nombreuses espèces dans leur habitat naturel. Munissez-vous de jumelles et laissez-vous surprendre par la richesse de la faune locale !

Sur le chemin du retour, ouvrez l'œil : vous aurez l'occasion d'apercevoir des nids de cigognes perchés dans les arbres. Une expérience unique qui ravira petits et grands !

Accueil :

Du 1er avril au 30 juin
et du 1er au 21 septembre :
du mardi au dimanche
de 10h à 13h
de 14h à 18h30
(fermé le lundi, sauf jour férié)

En été, du 1er juillet au 31 août,
profitez d'une ouverture
quotidienne de 10h à 18h30.

Pour plus d'informations :
accueil@parc-cotentin-bessin.fr





SAINT-HILAIRE PETITVILLE

Pont Tucker

Dynamité par les Allemands le 11 juin 1944 pour freiner l'avancée des troupes alliées, le pont fut reconstruit dans l'urgence, sous un feu nourri, par les forces américaines. L'ordre fut donné par le Major John E. Tucker, qui y trouva la mort en pleine action. En hommage à son courage, le pont porte aujourd'hui son nom.

Le Pont Tucker est désormais réservé aux piétons et aux cyclistes.

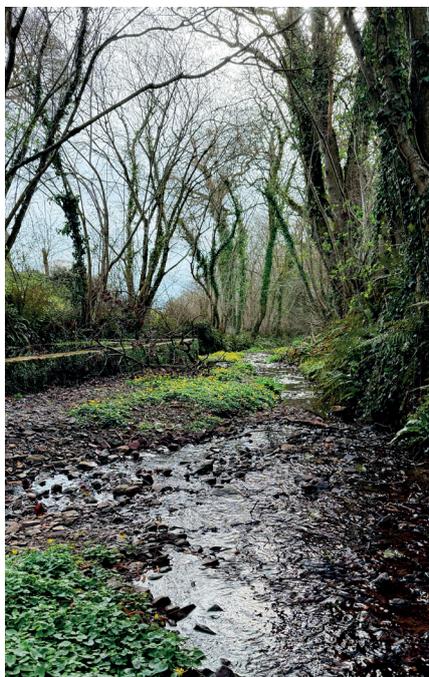


SAINT-PELLERIN

Un trésor caché

Quel petit bijou que ce lavoir ! Niché à l'abri des regards, il se mérite, mais quelle récompense une fois sur place ! Certes, l'accès peut sembler discret et le stationnement limité, mais ce lieu enchanteur vaut le détour, notamment pour une pause gourmande en famille.

En bordure d'une source limpide qui serpente sur une centaine de mètres, ce cadre offre un espace sécurisé, loin des voitures. Ici, les enfants peuvent jouer librement au fil de l'eau, s'inventer mille aventures et savourer un goûter en pleine nature.



VIERVILLE

Le coin tranquille

Derrière l'église de Vierville se cache un lieu insolite et plein de charme.

On y découvre un ancien lavoir bordé d'un mur de pierre, recouvert par endroits de mousse et de végétation, témoignant du passage du temps.

Un petit édifice en pierre, surmonté d'une croix et abritant une statue, attire l'attention. Son aspect rustique et sa porte en bois renforcent son caractère mystérieux. À quelques pas, une table de pique-nique invite à une pause paisible dans ce cadre verdoyant et chargé d'histoire. Un endroit hors du temps, propice à la contemplation et au repos.



PERSONNEL-ÉLUS

- Affectation du personnel – Régie eau potable et eaux usées
- Création de deux emplois d'agents recenseurs
- Modification du nombre de postes d'adjoints
- Election de deux nouveaux adjoints
- Indemnités des nouveaux adjoints
- Mise à jour du tableau des emplois – Création d'un support de poste pour poursuivre le partenariat Mildeca
- Mise en place de l'indemnité de fonction et d'engagement des policiers municipaux
- Mise en œuvre des modalités d'exercice du travail à temps partiel
- Délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance
- Mise à jour du tableau des emplois – Création de supports de poste pour permettre des recrutements

ÉCONOMIE

- Ouvertures dominicales pour l'année 2025
- Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement
- Avis sur le projet de prolongation de l'autorisation environnementale d'exploiter une ISDN sur la commune de Saint-Fromond
- Modifications statutaires du SMPEP de l'Isthme du Cotentin

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONVENTIONS :

- Contrat de pôle de services 2023-2028 avec le Département de la Manche
- Approbation du schéma directeur de l'eau potable
- Cinéma le Cotentin – Lancement de la procédure de délégation de service public
- Suppression des communes déléguées de Carentan, Saint-Hilaire-Petitville et Vierville à compter du 1er janvier 2025
- Modification du règlement intérieur du service de l'eau et de l'assainissement
- Rapport de la délégation de service public du cinéma le Cotentin
- Convention de groupement pour les batardeaux des portes à flots de la Vire
- Choix du concessionnaire pour la gestion et l'exploitation du cinéma
- Eau potable – Stratégie de protection de la ressource
- Adhésion à la future agence d'urbanisme du Cotentin
- Approbation de la charte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin 2025-2040
- Désignation des représentants au sein de la Commission Locale pour l'Evaluation du Transfert de Charges

BUDGET

- Décision modificative budgétaire n°3/2024 du budget eau potable
- Décision modificative budgétaire n°1/2024 du budget assainissement
- Décision modificative budgétaire n°2/2024 du budget principal
- Décision modificative budgétaire n°1/2024 du budget annexe lotissement le Clos Bataille 3
- Demande de subvention pour le tennis club de Carentan
- Redevance performance du système d'assainissement collectif pour l'année 2025
- Redevance consommations d'eau et performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
- Tarifs eau et assainissement et tarifs communaux pour l'année 2025
- Mandatement d'office des créances irrécouvrables à la demande du comptable public
- Décision modificative du budget principal
- Clôture budgétaire 2024 – Subvention complémentaire au CCAS
- Subvention complémentaire pour le club de football de Carentan
- Approbation du projet d'aménagement d'un city stade sur Montmartin-en-Graignes
- Versement d'une subvention en solidarité avec Mayotte
- Dépenses d'investissement : autorisation d'engager, liquider et mandater 25% des crédits ouverts en 2024
- Rapport d'orientation budgétaire
- Souscription d'un prêt pour le financement des investissements du budget alimentation en eau potable
- Subvention d'équilibre au CCAS
- Tarifs 2025 pour la mise aux marais et les ventes d'herbes
- Approbation du projet d'extension du gymnase du Haut-Dick et la création de sanitaires et espaces de stockage
- Approbation du projet de réalisation de travaux sur le réseau d'adduction en eau potable et assainissement des eaux usées
- Approbation du projet d'installation de caméras de vidéoprotection au sein du complexe sportif
- Approbation du projet de rénovation de la toiture et la mise en place d'une porte automatique au centre médical de l'octroi
- Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Normandie pour la restauration de l'église Notre-Dame de Carentan
- Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Normandie pour la restauration de l'église Saint-Hilaire de Brucheville
- Annulation de la délibération DCM2025-005 du 04 février 2025
- Approbation du projet de nouveau cimetière et plan de financement
- Approbation du projet et plan de financement de rénovation de la piste d'athlétisme et d'éclairage du stade Alphonse Laurent
- Fiscalité locale 2025
- Approbation des comptes financiers uniques 2024
- Affectation des résultats 2024
- Budgets primitifs 2025
- Subventions aux associations locales pour l'année 2025
- Subvention au CCAS de Carentan-les-Marais
- Budget acquisitions pour la médiathèque de Carentan-les-Marais
- Festivités du 06 juin – Tarif bal de la Libération
- Participation aux frais de scolarité à verser aux écoles privées
- Participation aux frais de scolarité à verser par les communes ne disposant pas d'écoles

PATRIMOINE

- Dénomination et adressage de l'ensemble des cabinets médicaux / paramédicaux et du centre de radiologie
- Cession de la parcelle 099-ZH-63 située Route de Périers sur la commune déléguée de Carentan – modification de la délibération DCM2023-049
- Cession du restaurant scolaire Sivard de Beaulieu à la Région Normandie
- Cession d'un délaissé de voirie rue des Ormes sur la commune déléguée de Carentan
- Site Gloria – Cession de l'ilot n°5 à CL Immobilier
- Création d'un nouveau cimetière
- Modification de la délibération DCM2024-075 pour la reprise des concessions perpétuelles
- Acquisition à titre gratuit auprès de Manche Habitat de la parcelle cadastrée 099-AI-160 située rue du Prêche sur la commune déléguée de Carentan
- Cession de deux parcelles situées rue du Prêche sur la commune déléguée de Carentan
- Acquisition de la maison des Ormes
- Cession de l'ancien presbytère de la commune d'Angoville-au-Plain
- Cession des équipements mobiliers du restaurant scolaire Sivard de Beaulieu à la Région Normandie
- Régularisations foncières avec les propriétaires riverains du site Gloria
- Dénomination du Théâtre de Carentan
- Dénomination de la boutique éphémère de Carentan
- Etat des acquisitions et des cessions 2024
- Cession d'une maison communale située sur la commune déléguée de Brucheville
- Cession du terrain de camping de Carentan
- Cession de l'immeuble situé 2 Place de la République à Carentan-les-Marais
- Dénomination du stade de la commune historique de Saint-Hilaire-Petitville
- Modification des délibérations DCM2024-075 et DCM2024-106 pour la reprise des concessions perpétuelles
- Promesse unilatérale d'achat – Parcelles SAFER préfinancées en 2007
- Constat de la désaffectation de biens publics communaux et décision de déclassement
- Désaffectation et déclassement du 2 et 4 rue des Écoles à Carentan
- Dénomination de voies sur la commune de Carentan-les-Marais
- Reprise de la délibération DCM2025-009
- Cession d'une maison communale située 7 rue de l'Eglise sur la commune déléguée de Brucheville
- Cession de la maison communale située 4 rue des Écoles sur la commune historique de Carentan
- Constat de la désaffectation et du déclassement du camping de Carentan-les-Marais

Depuis le 1er juillet 2022, l'ensemble des délibérations et des procès-verbaux des conseils municipaux sont publiés sur le site internet de la Ville. Flashez le QR Code pour y accéder.



Tribune de la Majorité

En route vers le futur

Comme vous le savez, les prochaines élections municipales se dérouleront en mars 2026. Ce mandat débuté avec la crise du Covid va bientôt se terminer.

Malgré les difficultés, l'équipe municipale en place, que les élus soient de la majorité ou de la minorité, a relevé de nombreux défis avec la volonté de toujours servir la ville de Carentan-les-Marais et ses habitants. Pour cela, de nombreuses actions ont été menées afin de toujours rendre notre ville plus attractive. Plus attractive pour ses habitants, plus attractive pour les acteurs économiques, plus attractive pour les visiteurs.

De nombreux projets à destination des jeunes ont vu le jour. La création du Conseil des Jeunes a permis de concrétiser de nombreux projets comme la création d'un parc et d'un city-park à proximité du stade Alphonse Laurent, un autre city-

stade à Saint-Côme-du-Mont et un projet à Montmartin-en-Graignes. De nouvelles aires de jeux ont été créées dans les zones avec beaucoup d'enfants. Ces différentes créations rendent toujours plus attractives notre belle ville de Carentan-les-Marais pour les jeunes parents.

De nouvelles installations sportives sont en cours (la nouvelle piste d'athlétisme, la salle de tennis) ainsi que la salle de padel financée par des investisseurs privés permettant aux habitants de notre ville de s'épanouir et de se sentir bien. Ces installations profitent bien entendu aux habitants de notre ville mais également à tous les habitants autour de Carentan les Marais.

L'attractivité de notre ville, son dynamisme, sa situation géographique, sa gare et la qualité de vie nous classe dans le haut du classement des villes où il fait bon vivre en France. Pour répondre à une demande toujours croissante de nouveaux habitants, nous créons de nouveaux lotissements à Saint-Hilaire-Petitville, Les Veys et Saint-Pellerin et bien sûr le quartier Gloria qui voit son

premier immeuble sortir de terre. De nouvelles constructions sont prévues dans les mois qui viennent. Sur le plan économique, nous avons accueilli de nouveaux acteurs et d'autres enseignes sont annoncées pour une ouverture prochaine en ville. Nous restons cependant vigilants car la situation géopolitique et économique ralentit l'activité. Les incertitudes ne sont jamais bonnes pour les entreprises.

Les activités proposées aux seniors sont nombreuses afin de permettre aux aînés de bien vivre leur retraite dans notre belle ville et éviter l'isolement. Notre CCAS est toujours en veille pour apporter son soutien aux personnes les plus fragiles.

Il est difficile de résumer nos actions de ce mandat en quelques lignes. Notre objectif peut se résumer ainsi : permettre aux habitants et aux acteurs de notre ville d'être heureux et fiers de vivre ici. Carentan-les-Marais est la porte du Cotentin, une porte ouverte vers un territoire accueillant, chaleureux pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.

Tribune de la Minorité

Dans le journal municipal n°7, nous avons commencé à évoquer la prochaine campagne municipale. Nous présentions très succinctement l'enjeu municipal en précisant la place de plus en plus grande de la communauté de communes, trop souvent oubliée lors des élections municipales. Nous vous proposons donc dans cet article une présentation synthétique de la communauté de communes de la baie du cotentin. Notre CC a une population d'environ 23 000 habitants. La CC est composée de 47 communes historiques, 23 communes aujourd'hui avec les regroupements. Le conseil communautaire compte 49 élus et élus dont 16 pour représenter Carentan les marais. Nous avons 11 vice-présidents. 10 ont été élus par les conseillères et conseillers.

Le Président s'est réservé le 11ème poste (enfance jeunesse).

Les compétences de la CC sont nombreuses et nous allons vous rappeler les principales pour que vous vous rendiez compte de l'importance de la CC dans notre vie quotidienne :

- le développement de l'économie, de l'artisanat et du commerce

- l'abattoir
- le tourisme

- Le gros dossier du PLUi (plan local d'urbanisation intercom) qui engage l'aménagement de notre territoire pour les 20 ans qui viennent

- L'environnement où on retrouve le gros dossier de la gestion des déchets ménagers mais également la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), le plan climat air énergie territorial (PCAET), le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

- Les services à la personne et ils sont nombreux : Culture, enfance, jeunesse, maison France service, prévention santé, espaces numériques, restauration scolaire avec la mise en place du projet alimentaire territorial (PAT).

- Gestion des infrastructures : routes, pôle santé, piscine, port.

- La compétence transport de proximité

Dans de nombreux domaines, beaucoup d'études ont été produites...

En 2026, en votant pour une liste municipale, vous élirez dans le même temps, les élus (es) qui représenteront notre commune à la communauté de communes. L'enjeu comme vous avez pu le constater est important. Nous espérons qu'il y aura débat le moment venu

Directeur de la publication : Jean-Pierre Lhonneur

Rédaction : Jean-Pierre Lhonneur, Anne-Solène Fossard, Hervé Houel (Tribune de la minorité) et Flore Carvas

Crédits Photo : Nicolas Barbanchon, Julien Delavier, Mégane Deluzé, Antoine Leprovost, Sabine Chantelot, Anne-Solène Fossard, Flore Carvas

PAO : Flore Carvas, Service Communication - Mairie de Carentan-les-Marais Imprimerie : OFF 7 Saint-lô

81^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU D-DAY

à Carentan-les-Marais

LE PROGRAMME

SAMEDI 31 MAI

20h30

Spectacle « 338 jours » de Laurence BOHEC. Entrée libre sur réservation.
Théâtre Halle. Billetterie en ligne

DIMANCHE 01 JUIN

16h00

Témoignages D-Day en partenariat avec ICI Cotentin
Théâtre Halle, Carentan

MARDI 03 JUIN

09h00-12h00

Exposition de véhicules
- Place du Grand Valnoble, Carentan

16h00-17h00

Défilé de véhicules d'époque

MERCREDI 04 JUIN

12h00 - 14h00

Concert au D-Day Village
- Place Vauban, Carentan

CÉRÉMONIE OFFICIELLE



16h00 **Monument Carré de Choux**
- Route de Saint-Côme

17h00 **Défilé militaire**
- Du Carré de Choux au Monument Signal

17h30 **Cérémonie Monument Signal**
- Devant la mairie

18h00 **Parade** - Du monument Signal au port

18h30 **Vin d'honneur** - Port de plaisance



JEUDI 05 JUIN

10h00 **Dépôt gerbe au monument Cole** - Carentan

11h00 **Dépôt gerbe tombe Danielle Laisney** - Carentan

22h00

Marche départ esplanade du port vers le pont de la Barquette

22h30

Lâcher de lanternes La Barquette, hommage à Tom Rice

VENDREDI 06 JUIN

10h00-12h00

Conférence La Genèse de l'US Airborne par Denis Van Den Brink - Théâtre Halle, Carentan

13h00-15h00

Concert Madeeson & Co
- DDay Village, Carentan

19h00

Match de foot club St-Hilaire / armée US / brigade FR-ALL - Stade Saint-Hilaire-Petitville

19h44

Les clochers de la liberté
- Parvis de l'Eglise Notre Dame, Carentan

SAMEDI 07 JUIN

08h00-17h00

Bourse militaire - Marché aux bestiaux

10h00-16h30

Tournoi International Des Petits Irréductibles (TIPI) - stade Alphonse Laurent, Carentan

10h00-13h00

Parachutages RCPT et armée US
- à la Drop zone Goodgal

12h30-14h30

Concert Sax à Gogo - D-Day Village

14h30-16h00

Concert Madeeson & Co - Place Valnoble

16h00

Cornemuse pour l'arrivée des vétérans, des soldats américains, reconstitution d'un exode et Carentan Liberty March
- Place Valnoble

17h30

Concert Madeeson & Co - Place Valnoble

17h30

Messe œcuménique Angoville-Au-Plain

18h30 **Cérémonie Angoville-Au-Plain** - Place Toccoa

20h30

Apéro Concert Orchestre 101^{ème} Airborne & bal de la libération
- Salle du Haut Dick, entrée payante

DIMANCHE 08 JUIN

10h00-18h00 Tournoi des TIPI / Cérémonie de clôture / Remise des prix - stade Alphonse Laurent

10h30 Cérémonie Brévands - lieu dit Le Moulin

11h00 Cérémonie Saint-Côme du Mont - Place de l'Eglise

13h00-15h00 Concert Les Mourots - DDay Village

15h00 Défilé de véhicules d'époque - départ marché aux bestiaux, arrivée place du Grand Valnoble

16h00-17h00 Rassemblement de véhicules d'époque - place du Grand Valnoble

21h00 Concert Coralines - place du Grand Valnoble

JEUDI 12 JUIN

17h30 Cérémonie de libération de Carentan - Place de la République

Fleurissement de la tombe de Danielle Laisney - Cimetière de Carentan

EXPOSITIONS

Du 03/06 au 09/06 « MINI OVERLORD 2025 » - Maquettes, Galerie d'art, Carentan

Le 09/06 Exposition de véhicules - rue de la Guinguette - 10h à 16h

CAMPS

04/06 de 14h à 19h Camp ARCA NEVER FORGET - Ferme Delaunay, Saint-Côme-du-Mont

Du 01/06 au 04/06 Château Bel Esnault - Chasse aux renseignements - 9h à 18h

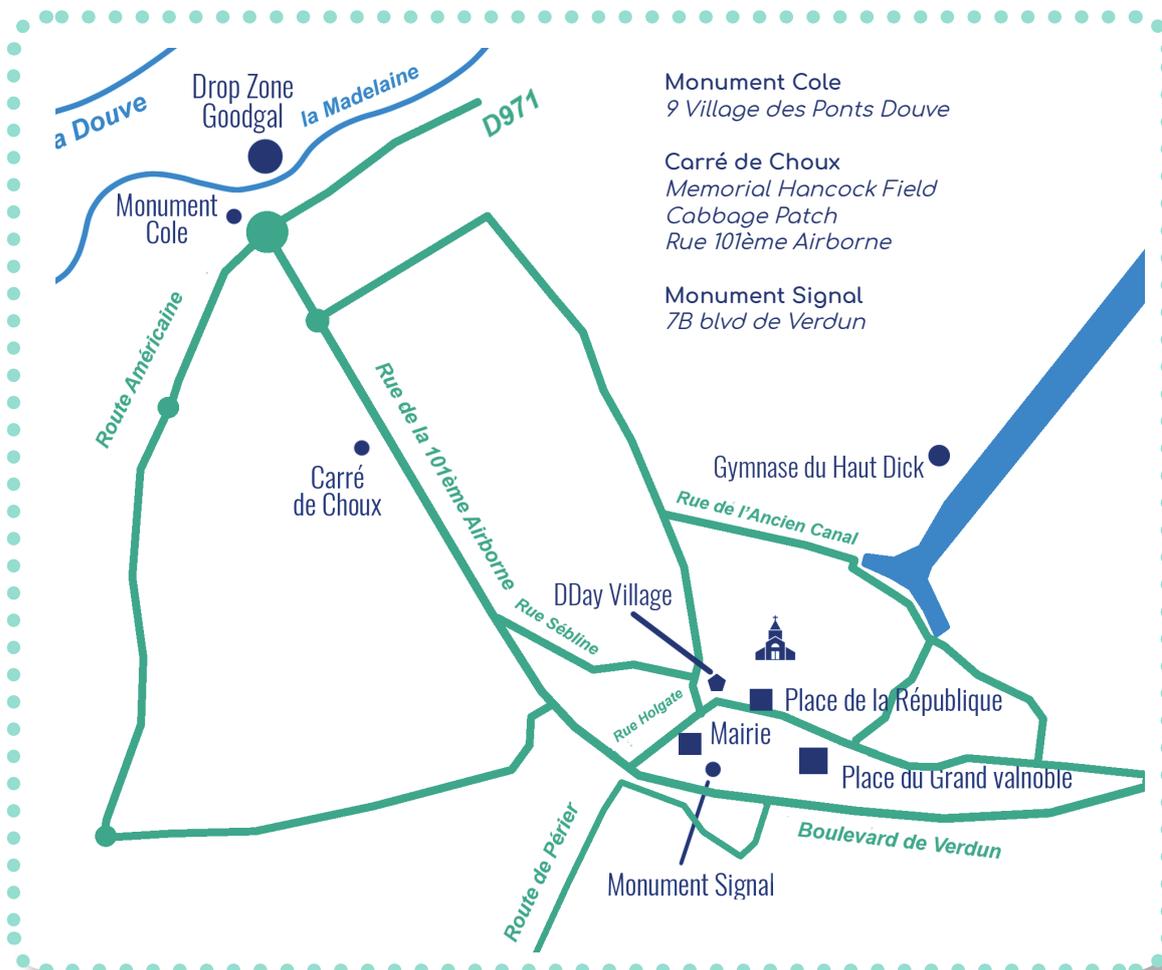
POUR SUIVRE TOUTE L'ACTUALITÉ



Carentan-les-Marais vous propose de suivre toutes les actualités des événements sur le site dédié : <https://carentan1944.com>



PLAN DES LIEUX PRINCIPAUX



DDAY VILLAGE

Place Vauban
Restauration
sur place
tous les jours

CONCERTS :

Mercredi 04 juin
Vendredi 06 juin
Samedi 07 Juin
Dimanche 08 Juin

BILLETTERIE EN LIGNE

Pour le spectacle 338 jours
du Samedi 31 mai et pour
le Bal de la Libération du
Samedi 07 Juin





SAINTE-MÈRE-ÉGLISE ★ UTAH-BEACH ★ CARENTAN-LES-MARAIS

